

**POLITIQUE NO. 2020-08
POLITIQUE D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

1. ÉNONCÉ DE PRINCIPE GÉNÉRAL

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien des comptables agréés exige que les états financiers des municipalités soient préparés selon les principes comptables généralement reconnus. La présente politique s'applique à tous les services faisant partie de l'entité comptable du gouvernement local de Haut-Madawaska.

2. OBJECTIF

La présente politique a pour but de prescrire le traitement comptable des immobilisations corporelles afin que les utilisateurs du rapport financier puissent distinguer l'information sur les investissements dans les biens, les installations de production et l'équipement, et les changements dans de tels investissements. Elle offre à tous les services des conseils pour les aider à évaluer leurs ressources matérielles afin de fournir l'information corporelles sont la constatation des actifs et la détermination de leur valeur comptable, les frais d'amortissement et la constatation des moins-values connexes.

La politique couvre aussi les procédures relatives à ce qui suit :

- a) Protection et contrôle de l'utilisation de toutes les immobilisations corporelles;

**POLICY NO. 2020-08
TANGIBLE CAPITAL ASSETS POLICY**

**1. GENERAL STATEMENT OF
POLICY**

The Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants requires that municipal financial statements be prepared in accordance with generally accepted accounting principles. This policy applies to all departments operating within the reporting entity of the Local Government of Haut-Madawaska.

1. OBJECTIVE

The objective of this policy is to prescribe the accounting treatment for tangible capital assets so that users of the financial report can discern information about the investment in property, plant and equipment and the changes in such investment. This policy will provide guidance for all departments to assist them in assessing their physical resources to provide the information necessary to prepare financial statements. The principal issues in accounting for tangible capital assets are the recognition of the assets, the determination of their carrying amounts, amortization charges and the recognition of any related impairment losses.

In addition, the policy covers procedures to:

- a) Protect and control the use of all tangible capital assets;

- b) Obligation de rendre compte des immobilisations corporelles;
- c) Collecte et mise à jour de l'information requise pour préparer les états financiers.

- b) Provide accountability over the tangible capital assets;
- c) Gather and maintain information needed to prepare financial statements.

3. DÉFINITIONS

3. DEFINITIONS

A. AMORTISSEMENT

A. AMORTIZATION

Les immobilisations corporelles servent à offrir des services au public. L'amortissement des immobilisations répartit et impute à l'exercice l'utilisation efficace d'une immobilisation et la réduction de sa valeur au cours d'une année d'activités. Il faut radier le coût de l'immobilisation durant sa période d'utilisation prévue.

Tangible Capital Assets are used to provide services to the public. Amortization of capital assets allocates an expense for the effective utilization and reduction in value of a capital asset during a year's operations. This indicates writing off the cost of the capital asset over its expected life span.

B. AMÉLIORATIONS

A. BETTERMENTS

Coûts ultérieurs engagés pour des immobilisations corporelles en vue :

Subsequent expenditures on tangible capital assets that :

- D'augmenter la capacité de production physique ou de service estimée antérieurement;
- De réduire les frais de fonctionnement y afférents;
- De prolonger la durée de vie utile de l'immobilisation
- D'améliorer la qualité des extrants.

- Increase the previously assessed physical output or service capacity;
- Cause a reduction in associated operating costs;
- Extend the estimated useful life;
- Cause an improvement in the quality of output.

Toutes les autres dépenses sont au titre des réparations ou de l'entretien et sont passées dans les charges de l'exercice.

Any other expenditure would be considered a repair or maintenance and expensed in the year incurred.

C. INSCRIPTION À L'ACTIF

C. CAPITALIZATION

Les immobilisations corporelles doivent être inscrites à l'actif (consignées dans le grand livre auxiliaire des immobilisations corporelles) selon les catégories d'actifs décrites à l'annexe A.

Tangible capital assets shall be capitalized (recorded in the fixed asset sub-ledger) according to the asset categories outlined in Schedule A.

D. CONTRAT DE LOCATION- ACQUISITION - D. CAPITAL LEASE

Un contrat de location-acquisition désigne un bail avec clauses contractuelles qui transfère au gouvernement local la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien loué. Pour que la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété soient transférés au gouvernement local, au moins l'une des deux conditions suivantes doit être remplie :

- a) Il existe une assurance raisonnable que le gouvernement local accédera à la propriété du bien loué au terme de la durée du bail;
- b) La durée du bail est telle que le gouvernement local jouira de la quasi-totalité des avantages économiques que l'on prévoit tirer de l'utilisation du bien au cours de sa durée de vie.

A capital lease is a lease with contractual terms that transfers substantially all the benefits and risks inherent in ownership of property to the Local Government. For substantially all the benefits and risks of ownership to be transferred to the Local Government, one or more of the following conditions must be met:

- a) There is reasonable assurance that the Local Government will obtain ownership of the leased property at the end of the lease term;
- b) The lease term is of such a duration that the Local Government will receive substantially all the economic benefits expected to be derived from the use of the leased property over its life span.

E. JUSTE VALEUR

La juste valeur désigne le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

F. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs ayant une existence matérielle :

- Qui sont utilisés par le gouvernement local dans la production ou la fourniture de biens et de services en vue du développement, de la construction, de l'entretien ou de la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- Dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui sont utilisés de façon durable;

E. FAIR MARKET VALUE

Fair value is the amount of consideration that would be agreed upon in an arm's length transaction between knowledgeable and willing parties who are under no compulsion to act.

F. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

Assets having physical substance that:

- Are held for use by the municipality in the production or supply of goods and services for the development, construction, maintenance, or repair of other tangible capital assets;
- Have useful lives extending beyond a year and are intended to be used on a continuing basis.

➤ Qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

➤ Are not intended for sale in the ordinary course of operations.

G. ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles doivent être comptabilisées au coût, majoré des frais accessoires pour les amener à l'endroit et dans l'état où elles doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue.

G. VALUATION

Tangible capital assets shall be recorded at cost, if cost is available, plus all additional charges necessary to place the asset in its intended location and condition for use.

4. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

SEUIL

Le seuil de chaque catégorie représente le coût minimal de l'immobilisation avant son inscription comme immobilisation corporelle dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles qui n'atteignent pas le seuil de 5 000 \$ par année sont portées aux dépenses de l'année pendant laquelle elles ont été acquises.

4. POLICY STATEMENTS

THERESHOLD

The threshold for each category represents the minimum cost and individual asset must have before it is to be recorded as a capital asset on the statement of financial position. Capital assets not meeting the threshold of \$5,000 per year are expensed in the year in which they are purchased.

IMMOBILISATIONS ACQUISES

Le coût correspond au montant brut de la contrepartie donnée pour acquérir le bien. Il englobe toutes les taxes et redevances non remboursables, les frais de transport et de livraison, les frais d'installation et d'aménagement du terrain, etc. Il est net de tout rabais ou remise.

PURCHASED ASSETS

Cost is the gross amount of consideration paid to acquire the asset. It includes all non-refundable taxes and duties, freight and delivery charges, installation, and site preparation costs, etc. It is net of any trade discounts or rebates.

Le coût des terrains comprend le prix d'achat, majoré des frais juridiques, des frais d'enregistrement foncier, des droits de mutation, des frais de migration et des frais d'arpentage, ainsi que les coûts engagés pour préparer le terrain à son utilisation prévue, par exemple assainissement, démolition et améliorations qui font partie du terrain.

Cost of land includes purchase price plus legal fees, land registration fees, transfer taxes, migration, and survey costs. Costs would include costs to make the land suitable for intended use, such as pollution mitigation, demolition and site improvements that become part of the land.

Lorsque plusieurs immobilisations corporelles sont acquises dans le cadre d'un achat global, il convient de ventiler le prix

When two or more assets are acquired for a single purchase price, it is necessary to allocate the purchase price to the various

d'acquisition total entre toutes les immobilisations acquises selon leur juste valeur au moment de l'acquisition ou selon toute autre base raisonnable si la juste valeur ne peut être déterminée facilement.

IMMOBILISATION CORPORELLES ACQUISES, CONSTRUITES OU MISES EN VALEUR

Le coût comprend tous les coûts directs (construction, honoraires des architectes et autre professionnels) rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur de l'immobilisation. Les frais généraux d'administration ne peuvent pas être inscrits à l'actif.

L'inscription à l'actif des coûts liés à l'échelonnement dans le temps cesse lorsqu'on n'effectue plus de travaux de construction, de développement ou de mise en valeur, ou lorsque l'immobilisation corporelle se trouve en état d'utilisation.

CAPITALISATION DES FRAIS FINANCIERS

Les coûts d'emprunt engagés lorsque l'acquisition, la construction et la production d'une immobilisation sont échelonnés dans le temps doivent être capitalisés au titre du coût de l'immobilisation.

La capitalisation des frais financiers commence au moment où les dépenses sont effectuées, où les coûts d'emprunt sont engagés et où les activités nécessaires pour préparer l'immobilisation aux fins de son utilisation prévue sont en cours. La capitalisation des frais financiers doit être suspendue pendant les périodes au cours desquelles les activités sont interrompues. La capitalisation doit cesser lorsque la quasi-totalité des activités nécessaires pour

assets acquired. Allocation shall be based on the fair value of each asset at the time of acquisition or some other reasonable basis if fair value is not readily determinable.

ACQUIRED, CONSTRUCTED OR DEVELOPED ASSETS

Cost includes all costs directly attributable (e.g. construction, architectural and other professional fees) to the acquisition, construction, or development of the asset. Capitalization of general administrative overhead is not permitted.

Capitalization of carrying costs ceases when no construction or development is taking place or when or when the tangible capital asset is completed or ready for use.

CAPITALIZATION OF INTEREST COSTS

Interim financing costs incurred by the acquisition, construction and production of an asset that takes a substantial period to get ready for its intended use shall be capitalized as part of the cost of that asset.

Capitalization of interest costs shall commence when expenditures are being incurred, borrowing costs are being incurred and activities that are necessary to prepare the asset for its intended use are in progress. Capitalization shall be suspended during periods in which active development is interrupted. Capitalization of interest shall cease when substantially all the activities necessary to prepare the asset for its intended use are complete.

préparer l'immobilisation aux fins de son utilisation prévue ont pris fin.

DONS OU APPORTS D'IMMOBILISATIONS

Le coût des immobilisations reçues sous forme de dons ou d'apports qui répondent aux critères de constatation est considéré comme étant égal à leur juste valeur à la date du don ou de l'apport. L'estimation de la juste valeur peut être faite au moyen de valeurs de marché ou de valeurs d'expertise. Tous les autres éléments doivent être fondés sur la juste valeur.

AMORTISSEMENT

Le coût d'une immobilisation corporelle dont la durée de vie est limitée, défalcation faite de sa valeur résiduelle, doit être amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique appropriée à la nature de l'immobilisation et à son utilisation. La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile de la fraction non amortie d'une immobilisation corporelle doivent être révisées périodiquement et modifiées lorsque l'opportunité d'un changement peut être clairement établie.

La durée de vie utile d'une immobilisation corporelle correspond normalement à la plus courte des durées de vie physique, technologique, commerciale ou juridique. L'amortissement commence au mois de juillet de l'année pendant laquelle les coûts ont été engagés. Aucun amortissement ne doit être enregistré pour une immobilisation corporelle en cours ou ayant été mise hors service mais qui n'a pas encore été sortie du patrimoine.

Le gouvernement local utilise généralement la méthode de l'amortissement linéaire pour calculer la charge annuelle d'amortissement. Une liste

DONATED OR CONTRIBUTED ASSETS

The cost of donated or contributed assets that meet the criteria for recognition shall be valued equal to their fair market value at the date of construction or contribution. Fair market value for land will be based on land assessment value or appraised value, all other items shall be based on fair market value.

AMORTIZATION

The cost, less any residual value, of a tangible capital asset with a limited life will be amortized over its useful life in a rational and systematic manner appropriate to its nature and use. The amortization method and estimate of useful life of the remaining unamortized portion shall be reviewed on a regular basis and revised when the appropriateness of a change can be clearly demonstrated.

Useful life is normally the shortest of the asset's physical, technological, commercial, or legal life. Amortization shall begin in July of the year in which the costs were incurred. No amortization shall be recorded in the year an asset is disposed of. No amortization shall be recorded on a capital asset in progress or one that has been removed from service but not yet disposed of.

The Local Government shall use a straight-line method for calculating the annual amortization. A comprehensive list of useful lives and amortization is attached in

complète des durées de vie utile est fournie à l'annexe A.

SORTIE DU PATRIMOINE

Dans le cas des immobilisations corporelles qui sont mises hors service, détruite ou remplacées en raison de leur obsolescence, de leur mise au rebut ou de leur démantèlement, le chef du service ou son délégué transmet aux services financiers la description des immobilisations visées ainsi que la date de mise hors service, de destruction ou de remplacement. Les services financiers sont chargés d'ajuster le grand livre des actifs.

La sortie d'une immobilisation corporelle doit comporter sa mise hors service en raison d'une vente, destruction ou perte. Lorsqu'une immobilisation corporelle est sortie du patrimoine, le coût et l'amortissement accumulé doivent être rayés des livres comptables et la perte ou le gain doit être inscrit. Les frais engagés par le gouvernement local doivent être portés aux dépenses. Une perte ou un gain résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est la différence entre les recettes nettes reçues et la valeur comptable nette. Le gain ou la perte doit être comptabilisé au titre d'une recette ou d'une dépense au moment de la sortie de l'immobilisation.

CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les contrats de location-acquisition doivent être approuvés officiellement par le Conseil du gouvernement local. Le chef du service ou son délégué doit aviser les services financiers de tout contrat de location-acquisition visant l'achat d'une immobilisation d'une valeur de 5 000 \$ ou plus. Si de l'équipement est requis au moyen d'un contrat de location-

schedule A.

DISPOSAL

When tangible capital assets are taken out of service, destroyed, or replaced due to obsolescence, scrapping or dismantling, the department head or designate shall notify the finance department of the asset description and effective date. The finance department shall be responsible for adjusting the asset ledgers.

The disposal of a capital asset shall result in its removal from service because of sale, destruction, or loss. When a capital asset is disposed of, the cost and the accumulated amortization shall be removed from the accounting records and any gain or loss recorded. Costs of disposal paid by the Local Government shall be expensed. A gain or loss on disposal is the difference between the net proceeds received and the net book value of the asset and shall be accounted for as a revenue or expense or expense in the period the disposal occurs.

CAPITAL LEASES

Capital leases shall be formally approved by Council. The department head or designate shall notify the finance department of any capital lease that will acquire an asset with a value of \$ 5 000 or more. If equipment is acquired through a capital lease, then the finance department shall account for the capital asset and incur a liability.

acquisition, les services financiers doivent comptabiliser l'immobilisation corporelle et engager une dette.

IMMOBILISATIONS NON AMORTIES

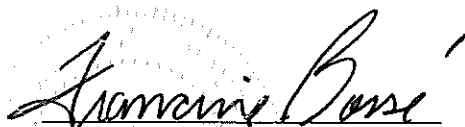
Les terrains doivent être inscrits à l'actif, mais ils ne doivent pas être amortis. Les œuvres d'art, trésors historiques et les biens incorporels tels les lettres patentes, les droits d'auteur et les marques de commerce ne doivent être inscrits à l'actif ni amortis.

ABROGATION

Toutes les anciennes Politiques d'Immobilisations corporelles des anciens Villages de Saint-Hilaire, Baker-Brook, Clair et Saint-François sont abrogées, s'il y a lieu, ainsi que tous leurs amendements.

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Adopté en Conseil à sa réunion ordinaire publique du 8 décembre 2020.


Francine Bossé, greffière, clerk

Interprétation

Aux fins d'interprétation de cet arrêté, le masculin comprend le féminin et le singulier comprend le pluriel, selon les exigences du texte.

ASSETS EXCLUDED FROM AMORTIZATION

Land shall be capitalized and not amortized. Works of art, historical treasures, and intangible assets such as patents, copyrights and trademarks shall not be capitalized nor amortized.

REPEAL

All the old By-laws regarding the Tangible Capital Assets Policy of the formers Villages of Saint-Hilaire, Baker-Brook, Clair, and Saint-François, if necessary, are repealed and all their amendments.

This policy comes into effect on the day of its adoption.

Adopted in Council at its regular public meeting on December 8th, 2020.

Interpretation

For the purposes of interpretation of this order, the masculine includes the feminine and the singular includes the plural, according to the text.

Annexe A

Catégories d'actifs, seuils, durées de vie utile

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES GÉNÉRALES | | |
|---------------------------------------|--|---|
| Haut-Madawaska | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif |
| Catégorie d'actif | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ |
| Terrains | <ul style="list-style-type: none"> • Biens immobiliers sous la forme de parcelle de terrain, de lot ou de superficie • Inclut le prix d'achat et tous les frais de clôture pour l'acquisition du terrain • Les coûts associés aux améliorations foncières permanentes, comme les travaux de terrassement ou de remblai, sont ajoutés au coût du terrain • Exemples : parcs municipaux, plages, emplacements de pique-nique non aménagés, terrains pour festival, terrains de jeu, sites d'observation, sites patrimoniaux et historiques, cimetières, pâturages collectifs, lotissements, parcs de maisons mobiles, réserves écologiques, champs de manœuvres, sites d'enfouissement/de décharge, sites industriels • Exclut les terrains pour la vente | <p>0 \$</p> <p>S. O.</p> |

| | | | |
|--------------------------------|--|-----------------|----------------------|
| <p>Améliorations foncières</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Inclut tous les coûts à l'exclusion de ceux des terrains et des bâtiments engagés aux fins d'aménagement pour réaliser des projets récréatifs et économiques • Exemples : sites de décharge, voies d'accès, parcs de stationnement, pistes cyclables, trottoirs, piscines extérieures et pataugeoires, clôtures, terrains de balle, terrains de soccer, courts de tennis, emplacements de camping • Structures de terrains de jeu – 10 ans • Signalisation – 5 ans • Terrains de soccer et terrains de balle – 20 ans • Patinoires de hockey extérieures - 10 ans • Terrains de golf – 25 ans • Terrains de basket-ball - 10 ans • Pistes de course - 10 ans • Terrains de boules - 20 ans • Planchodromes - 15 ans • Terrains de camping/Emplacements de pique-nique - 20 ans • Sentiers et promenades – marche, cyclisme, ski et motoneige - 20 ans • Clôtures – 10 ans • Fontaines – 20 ans • Éclairage extérieur – 20 ans • Piscines – 25 ans • Courts de tennis – 20 ans | <p>5 000 \$</p> | <p>De 5 à 25 ans</p> |
|--------------------------------|--|-----------------|----------------------|

IMMOBILISATIONS CORPORELLES GÉNÉRALES

| Haut-Madawaska | Seuil d'inscription à l'actif | |
|--|--|---------------------------------|
| Catégorie d'actif | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) |
| Description/notes | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement paysager – 25 ans • Murs de soutènement – 15 ans • Pavillons et kiosques de jardin - 15 ans <p>Ouvrages de contrôle de l'érosion : murs de soutènement, murs-caissons - 25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages de défense contre les inondations : murs de protection contre les crues, digues – 25 ans • Aménagement du secteur riverain - 20 ans • Tunnels - 25 ans • Parcs de stationnement: i) Gravier – 10 ans ii) Asphalte – 20 ans iii) Béton – 25 ans | |
| Bâtiments – Brique, mortier et acier | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les bâtiments qui sont indépendants dans un réseau d'infrastructure et dont la construction est solide • Exemples : hôtels de ville, casernes de pompiers, immeubles de bureaux, musées, bibliothèques, installations sportives et de loisirs, dépôts municipaux, garages d'entretien, hangars, bâtiments d'entreposage des remorques, toilettes publiques, centres culturels et centres patrimoniaux et d'interprétation | 40 ans |
| Bâtiments – Charpente en bois | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les bâtiments qui sont indépendants dans un réseau d'infrastructure et dont la structure est en bois • Exemples : hôtels de ville, casernes de pompiers, immeubles de bureaux, musées, bibliothèques, installations sportives et de loisirs, dépôts municipaux, garages d'entretien, hangars, bâtiments d'entreposage des remorques, toilettes publiques, centres culturels et centres patrimoniaux et d'interprétation | De 25 à 30 ans |
| Véhicules | <ul style="list-style-type: none"> • Automobiles, fourgons, véhicules utilitaires légers (1 tonne ou moins), remorques, motocyclettes, motoneiges, ambulances, véhicules d'application de la loi, véhicules de contrôle des animaux, surfaçuses de glace, autobus, minibus, véhicules tout terrain • Embarcations : bateaux à moteur, canots pneumatiques, bateaux d'excursion, motomarines | De 3 à 5 ans |
| Machinerie et équipement | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les types de machines et d'équipement, autres que ceux utilisés dans la construction et l'entretien des routes • Équipement d'entretien de jardins (tondeuses, tondeuses autoportées, tailleuses de haies, pelles, pioches, découpeuses à bois, asperseurs) • Matériel récréatif (tableaux indicateurs, tribunes extérieures, tables de pique-nique, tentes, canots/kayaks) | 5 ans |

| Haut-Madawaska | | | IMMOBILISATIONS CORPORELLES GÉNÉRALES | | |
|---|---|---|---------------------------------------|--|--|
| Catégorie d'actif | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif | | | |
| | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) | | |
| Équipement lourd | <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de soudage, génératrices, matériel audiovisuel, outils à main, outils électriques, souffleuses à neige, matériel d'incendie, matériel de sécurité (glissières de sécurité et écrans antibruit, panneaux, éclairage de sécurité, sirènes), équipement médical, réservoirs de carburant, pompes, verrous de sécurité, incinérateurs, matériel d'arpentage et de techno génie • Tous les types de machines et d'équipement utilisés dans la construction et l'entretien des routes ainsi que dans la fourniture d'autres services • Camions à incendie, camions à ordures, camions de sel, camions à benne, chasse-neige, souffleuses, souffleuses à trottoir, camions à chargement frontal, pelles rétro caveuses, tracteurs, niveleuses, bétonnières, rouleaux compresseurs, camions à flèche, broyeurs, balayeuses, accessoires d'équipement lourd (godets, lames, etc.) • Achat et installation d'ordinateurs personnels, de périphériques et de serveurs • Logiciels de série pour ordinateurs personnels, de réseau local ou de communication ainsi que licences d'utilisation et mises à niveau • Exclusions : achat, conception et développement de grandes applications. Toutes les grandes applications doivent être évaluées individuellement. • Exemples : ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, télécopieurs, photocopieurs, logiciels, téléphones, téléphones cellulaires, radios à deux voies, téléphones satellites, téléavertisseurs, terminaux de poche, appareils photographiques • Exemples : bureaux, chaises, classeurs, appareils de cuisine, distributeurs d'eau • Coûts pour rénover, modifier ou améliorer les locaux loués par la municipalité | 5 000 \$ | De 10 à 15 ans | | |
| Matériel et logiciels et équipement de télécommunications | <ul style="list-style-type: none"> • Achat et installation d'ordinateurs personnels, de périphériques et de serveurs • Logiciels de série pour ordinateurs personnels, de réseau local ou de communication ainsi que licences d'utilisation et mises à niveau • Exclusions : achat, conception et développement de grandes applications. Toutes les grandes applications doivent être évaluées individuellement. • Exemples : ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, télécopieurs, photocopieurs, logiciels, téléphones, téléphones cellulaires, radios à deux voies, téléphones satellites, téléavertisseurs, terminaux de poche, appareils photographiques • Exemples : bureaux, chaises, classeurs, appareils de cuisine, distributeurs d'eau • Coûts pour rénover, modifier ou améliorer les locaux loués par la municipalité | 5 000 \$ | De 3 à 5 ans | | |
| Meubles | <ul style="list-style-type: none"> • Exemples : bureaux, chaises, classeurs, appareils de cuisine, distributeurs d'eau • Coûts pour rénover, modifier ou améliorer les locaux loués par la municipalité | 5 000 \$ | De 3 à 5 ans | | |
| Améliorations locales | <ul style="list-style-type: none"> • Coûts pour rénover, modifier ou améliorer les locaux loués par la municipalité | 5 000 \$ | Pendant la durée du bail | | |
| Immobilisations en cours (IEC) | <ul style="list-style-type: none"> • Aussi appelées travaux en cours • Coûts engagés pour construire une immobilisation, habituellement un bâtiment ou des améliorations locales • Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement. | S. O. | S. O. | | |

| Haut-Madawaska | | | |
|----------------------------|---|---|---------------------------------|
| INFRASTRUCTURE - TRANSPORT | | | |
| Catégorie d'actif | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif | |
| | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) |
| Terrains | <ul style="list-style-type: none"> • Inclut les terrains achetés ou acquis aux fins d'utilisation pour les routes ou les réserves routières (emprises) • Exclut les terrains pour la revente | 0 \$ | s. o. |
| Revêtements de route | <ul style="list-style-type: none"> • Asphalte – Routes résidentielles (20 ans), routes collectrices (15 ans), principales voies de circulation (12 ans) et surfaces en gravier (5 ans) • Glissières de sécurité • Exclut la première application de granulaires sur les routes en gravier • Prendre en considération la segmentation du réseau | 5 000 \$ | De 5 à 15 ans |
| Voies étagées | <ul style="list-style-type: none"> • Inclut les travaux de base, les travaux de drainage et les ponceaux de moins de 2 mètres de diamètre • Inclut la première application de granulaires sur les routes en gravier • Les applications de gravier suivantes sont considérées comme des frais d'exploitation • Prendre en considération la segmentation du réseau | 5 000 \$ | De 10 à 30 ans |
| Ponts | <ul style="list-style-type: none"> • Inclut les trottoirs et les bordures de trottoirs – 10-15 ans • Ouvrages de 2 mètres ou plus qui enjambe un cours d'eau, une vallée, une dépression ou un autre obstacle comme une route de transport • Inclut les ponceaux de 2 mètres ou plus de diamètre • Bois d'œuvre/bois – 30 ans • Béton manufacturé – 40 ans • Béton précontraint – 45 ans • Acier sans poutre – 45 ans • Acier avec poutres – 50 ans • Ponceaux: <ul style="list-style-type: none"> (i) Plastique – 25 ans (ii) Acier/ Acier ondulé – 15 ans (iii) Béton – 40 ans (iv) Aluminium – 50 ans (v) Galvanisés – 15 ans | 5 000 \$ | De 30 à 50 ans |
| Structures maritimes | <ul style="list-style-type: none"> • Quais, échafaudages, embarcadères, jetées, rampes d'accès à l'eau, brise-lame, barrages | 5 000 \$ | 25 ans |

| Haut-Madawaska | | | |
|---------------------------------|--|---|---------------------------------|
| INFRASTRUCTURE - TRANSPORT | | | |
| Catégorie d'actif | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif | |
| | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) |
| Eclairage / Feux de circulation | <ul style="list-style-type: none"> Inclut les feux de circulation et l'éclairage des rues | 5 000 \$ | De 10 à 15 ans |
| Immobilisations en cours (IEC) | <ul style="list-style-type: none"> Feux de circulation – 15 ans Aussi appelées travaux en cours | s. o. | s. o. |
| | <ul style="list-style-type: none"> Coûts engagés pour construire les infrastructures de transport Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement. | | |

| Haut-Madawaska | | | |
|---|--|---|---------------------------------|
| INFRASTRUCTURE – RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES | | | |
| Catégorie d'actif | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif | |
| | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) |
| Terrains | <ul style="list-style-type: none"> Inclut les terrains achetés ou acquis pour les réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées | 0 \$ | s. o. |
| Améliorations foncières | <ul style="list-style-type: none"> Améliorations foncières, telles qu'elles sont définies dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles qui sont associées aux réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées | 5 000 \$ | De 10 à 25 ans |
| Bâtiments – Brique, mortier et acier | <ul style="list-style-type: none"> Exemples : lagunes, réservoirs et terres humides artificielles Bâtiments tels qu'ils sont définis dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles, qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées et aux sites de pompage Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées | 5 000 \$ | 40 ans |
| Bâtiments – Charpente en bois | <ul style="list-style-type: none"> Bâtiments tels qu'ils sont définis dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles, qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées et aux sites de pompage Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées | 5 000 \$ | De 25 à 30 ans |

| Haut-Madawaska | | | INFRASTRUCTURE – RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES | |
|--|--|---|---|--|
| Catégorie d'actif | Description/notes | Seuil d'inscription à l'actif | | |
| | | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) | |
| Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux souterrains comme des réseaux de distribution d'eau, des systèmes de collecte des eaux usées et des systèmes de collecte des eaux pluviales • La durée de vie utile d'un système souterrain peut varier selon la durabilité du matériau utilisé (ex. : béton, métal, polyéthylène) • Égouts sanitaires et égouts pluviaux : <ul style="list-style-type: none"> i) Tôle ondulée – 15 ans ii) Béton non armé – 40 ans iii) Tuyau en béton armé – 60 ans iv) Fonte ductile et fonte – 30 ans v) Plastique: PVC et PEHD – 60 ans vi) Fossés / Tranchées - 50 ans vii) Trous d'homme et collecteurs d'eaux pluviales – 40 ans viii) Émissaires d'évacuation – 25 ans ix) Lagunes – 30 ans • Conduites maitresses: <ul style="list-style-type: none"> i) Plastique: PVC et PEHD – 25 ans ii) Fonte ductile et fonte – 30 ans iii) Tuyau en béton armé – 60 ans <p>La durée de vie utile d'un système souterrain peut varier selon le diamètre du tuyau (canalisation principale ou conduite secondaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération la segmentation du réseau • Tous les types de machines et d'équipement qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées | 5 000 \$ | De 15 à 100 ans | |
| Machinerie et équipement | <ul style="list-style-type: none"> • Exemples : réservoirs, pompes, génératrices, systèmes de filtration, systèmes de gestion des résidus, systèmes de traitement des eaux d'égout, compteurs d'eau, bornes-fontaines, vannes de régulation, chambres des vannes, pompes des eaux d'égout, pompes de gavage • Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées, systèmes de désinfection • Barrages et autres ouvrages qui sont utilisés pour contrôler ou détourner l'eau de surface comme des barrages, des canaux, des digues, des fossés (ne faisant pas déjà partie d'une voie étagée), des dérivations, des parafouilles et des puits – 50 ans | 5 000 \$ | De 10 à 15 ans | |
| Barrages et ouvrages hydrauliques | | 5 000 \$ | De 25 à 50 ans | |

| INFRASTRUCTURE – RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES | | | |
|---|--|---|---------------------------------|
| Haut-Madawaska | | Seuil d'inscription à l'actif | |
| Catégorie d'actif | Description/notes | Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$ | Taux d'amortissement (linéaire) |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages de prise d'eau et d'alimentation en eau, dont le forage et le creusage • Aussi appelées travaux en cours • Coûts engagés pour construire des immobilisations comme des réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées <p>Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement.</p> | | |
| Immobilisations en cours (IEC) | | S. O. | S. O. |